



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/15
13 mai 2024



FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quatorzième réunion
Montréal, 27-31 mai 2024
Point 9(b) de l'ordre du jour provisoire¹

COOPÉRATION BILATÉRALE

1. Le présent document donne un aperçu des demandes de deux agences bilatérales et indique si celles-ci sont admissibles, compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale disponible pour 2024 ou pour la période triennale 2024-2026. Le document fait aussi référence à d'autres documents de réunion pertinents comportant une discussion sur les demandes bilatérales ; il contient également la recommandation portant sur l'année d'attribution de la coopération bilatérale.

Vue d'ensemble

2. Treize projets d'un coût total de 7 732 285 \$ US ont été soumis à la 94^e réunion, comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1. Projets de coopération bilatérale présentés à la 94^e réunion

Agence bilatérale	Pays	Titre du projet	Fonds demandés (\$ US)	Coûts d'appui Demandé (\$ US)	Montant recommandé (\$ US)	En cours d'examen au titre de
Autriche	Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, quatrième tranche) (plan sectoriel de la climatisation résidentielle et des chauffe-eau à pompe à chaleur (réfrigération et climatisation))	700 000	83 667	783 667**	ExCom/94/29
Total partiel			700 000	83 667	783 667	s.o.
Allemagne	Brésil	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, sixième tranche)	872 727	97 129	969 856**	ExCom/94/25

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/94/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Agence bilatérale	Pays	Titre du projet	Fonds demandés (\$ US)	Coûts d'appui Demandé (\$ US)	Montant recommandé (\$ US)	En cours d'examen au titre de
Allemagne	Brésil	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, première tranche)	2 709 081	300 919	3 010 000**	ExCom/94/25
Allemagne	Burkina Faso	Plan de mise en œuvre des HFC de Kigali (phase I, première tranche)	603 800	71 416	183 625**	ExCom/94/26
Allemagne	Colombie ^a	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase III, deuxième tranche)	216 792	28 183	244 975	Décision 93/35(a) ²
Allemagne	Inde ^a	Conception et mise au point d'un compresseur rotatif économe en énergie à l'échelle pilote ainsi que d'un échangeur de chaleur à microcanaux compatible avec la technologie au R-290 chez Godrej & Boyce Mfg. Ltd., à des fins de fabrication de climatiseurs individuels	1 730 050	199 638	1 929 688	(Décision 93/35(a) ²)
Allemagne	Lesotho	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	162 400	20 545	182 945	ExCom/94/41
Allemagne	Libéria	Plan de mise en œuvre des HFC de Kigali (phase I, première tranche)	81 500	10 595	92 095**	ExCom/94/42
Allemagne	Maurice	Élaboration d'un inventaire national des banques de déchets de substances contrôlées et élaboration d'un plan relatif à leur gestion	90 000	11 700	101 700	Le présent document
Allemagne	Paraguay	Plan de mise en œuvre des HFC de Kigali (phase I)	130 000	16 900	146 900**	Le présent document
Allemagne	Seychelles	Plan de mise en œuvre des HFC de Kigali (phase I, première tranche)	31 000	4 030	19 034**	ExCom/94/52
Allemagne	Sierra Leone	Préparation d'un projet pilote sur l'efficacité énergétique	30 000	3 900	33 900	Le présent document
Allemagne	Ouganda	Préparation d'un projet pilote sur l'efficacité énergétique	30 000	3 900	33 900	Le présent document
Total partiel			6 687 350	768 855	6 948 618	s.o.
Total			7 387 350	852 522	7 732 285	s.o.

*Y compris les frais d'appui

** Pour examen individuel

^a Demandes issues de la 93^e réunion, présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/32 et approuvées par la décision 93/35(a) au titre des engagements pris par l'Allemagne pour 2024-2026.

² Le Comité exécutif a décidé de demander au Trésorier de déduire les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 93^e réunion, comme suit : (a) 1 548 940 \$ US, y compris les coûts d'appui d'agence, sur le solde de la contribution bilatérale du Gouvernement allemand pour 2021-2023 et 2 174 663 \$ US, y compris les coûts d'appui d'agence, sur son engagement approuvé pour 2024-2026.

Niveau autorisé de coopération bilatérale

3. Le montant du financement demandé par les gouvernements de l'Autriche et de l'Allemagne lors de la 94^e réunion, ainsi que le financement approuvé pour leurs demandes au cours de la période triennale 2024-2026, sont indiqués dans le tableau 2. Les demandes présentées par ces gouvernements ne dépassent pas le niveau autorisé de 20 % de coopération bilatérale pour la période triennale 2024-2026.

Tableau 2. Niveaux de financement de la coopération bilatérale pour 2024-2026 (\$ US)

Agence	Financement			Niveau autorisé période triennale 2024-2026
	Approuvé 2024-2026	Demandé 94 ^e réunion	Total	
Autriche	0	783 667	783 667	1 209 324
Allemagne	0	6 948 618	6 948 618	10 883 917

Demandes bilatérales

Préparation du plan de mise en œuvre des HFC de Kigali

Description du projet

4. Le Gouvernement allemand a soumis une demande de préparation de la phase I d'un KIP pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée en tant qu'agence d'exécution désignée, au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

5. Le Gouvernement allemand, en tant qu'agence d'exécution désignée, a décrit les activités requises pour la préparation de la stratégie globale du KIP pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée en utilisant le format de demande de préparation de projet pour les KIP. Les activités de préparation du projet comprennent une enquête nationale et une collecte de données sur la consommation de HFC et une analyse sectorielle de l'utilisation des HFC, des équipements à base de HFC et des solutions de remplacement ; une recherche portant sur la réglementation et les politiques ; une évaluation des besoins en formation dans le secteur de l'entretien ; des ateliers et consultations des parties prenantes ; les considérations d'intégration du genre pour la mise en œuvre du projet ; et l'élaboration d'une stratégie globale de réduction progressive des HFC.

6. Le Gouvernement allemand soumet cette demande en faisant observer que le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a approuvé la ratification de l'Amendement de Kigali le 29 novembre 2023, mais que l'instrument de ratification n'a pas encore été transmis à leur dépositaire aux Nations Unies.

Observations du Secrétariat

7. En examinant la demande, le Secrétariat a tenu compte des lignes directrices applicables à la préparation des KIP figurant dans la décision 87/50 ainsi que des activités proposées pour la préparation de projets et leur lien avec les activités habilitantes et d'autres projets liés aux HFC dans le pays. Il a relevé que le pays avait fourni une lettre d'approbation signifiant son intention de prendre des mesures pour éliminer progressivement les HFC ; et que le financement demandé était conforme à la décision 87/50(c).

8. Le Secrétariat a relevé que, le Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée ayant approuvé la ratification de l'Amendement de Kigali, le processus de dépôt de l'instrument de ratification auprès de leur dépositaire aux Nations Unies est à bout touchant et devrait se clore au cours du prochain trimestre de 2024. Le Secrétariat a en outre relevé que le pays avait convenu d'une élimination rapide des HCFC d'ici 2025 et qu'il est important pour le pays de poursuivre ses efforts pour parvenir à l'élimination des HCFC ; et qu'il était urgent que le pays procède à une évaluation de la valeur de référence des HFC, non seulement pour calculer la consommation de référence, mais également pour bien comprendre quelle technologie ou quel équipement est actuellement utilisé dans le pays, l'objectif étant de permettre une planification appropriée.

9. Étant donné que la ratification de l'Amendement de Kigali est une condition préalable à l'examen du financement pour la préparation du KIP, après discussion avec le Gouvernement allemand, en tenant compte du calendrier accéléré d'élimination des HCFC du pays, du besoin urgent de préparer le KIP et de la ratification de l'Amendement de Kigali dans un avenir proche, il a été convenu que la demande serait incluse pour examen individuel en vue d'une approbation conditionnelle, le déblocage des fonds intervenant à la fin du processus de ratification de l'Amendement de Kigali.

Recommandation du Secrétariat

10. Le Comité exécutif pourrait envisager d'approuver la préparation de projet relatif au plan de mise en œuvre des HFC de Kigali en Papouasie-Nouvelle-Guinée, d'un montant de 130 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 16 900 \$ US, à condition que le financement soit décaissé par le Trésorier après confirmation que l'instrument officiel de ratification aura été reçu par son dépositaire aux Nations Unies, manifestant la ratification de l'Amendement de Kigali par le pays.

Préparation de projets pilotes visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le contexte de la réduction progressive des HFC

Description du projet

11. Le Gouvernement allemand a soumis deux demandes de préparation de projets pilotes visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique pour l'Ouganda et la Sierra Leone, comme indiqué au tableau 1.³ La soumission a été faite conformément à la décision 91/65.

12. Les demandes de préparation de projet pour les deux pays comprenaient une description des objectifs du projet, des résultats attendus et des activités de démonstration pilote de l'utilisation de systèmes de refroidissement économes en énergie et à faible PRP (au R-290) dans les supermarchés pour remplacer le R-404A, le HFC-134a et le R-407A, suivant les cas. Des bénéficiaires potentiels ont été identifiés et des discussions préliminaires ont été engagées.

13. Étant donné que la technologie basée sur les hydrocarbures dans les supermarchés est nouvelle en Ouganda et en Sierra Leone, les projets créeraient également des centres nationaux de formation d'excellence en matière d'efficacité énergétique et de réfrigération commerciale à base d'hydrocarbures, dûment équipés d'appareils servant à la démonstration et de tous les outils nécessaires. La préparation du projet impliquerait que chacun des deux pays concernés confirme l'admissibilité des bénéficiaires par le biais d'une évaluation technique détaillée de l'équipement de refroidissement actuellement en fonction, d'une évaluation de la création d'une formation au niveau local et de discussions initiales, de la préparation d'un calcul détaillé des coûts et de la rédaction d'une proposition de projet complète. Les deux pays se caractérisent par de nombreux supermarchés individuels de petite et moyenne taille et, bien qu'il existe quelques grandes chaînes de supermarchés en Ouganda, il n'y en a pas en Sierra Leone ; dans les deux cas, les projets qui en résulteraient compareraient les gains d'efficacité énergétique liés à l'utilisation des systèmes de réfrigération au R-290 avec ceux utilisant les systèmes existants à base de HFC ; les résultats des projets pilotes seraient reproduits dans tout le pays au cours de la phase I du KIP.

Observations du Secrétariat

14. Le Secrétariat a relevé que les deux pays sont à faible volume de consommation et que les activités qui seraient appropriées pour des projets pilotes au titre de la décision 91/65 avaient été clairement définies

³ Le Gouvernement allemand a indiqué qu'il était d'accord avec le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour répondre à ces demandes ; cependant, au moment de la rédaction de ce document, le Secrétariat n'avait pas reçu les lettres d'approbation révisées de la Sierra Leone et de l'Ouganda.

à l'alinéa (b)(i)d.⁴ pour le secteur de l'entretien. Il a en outre relevé que les projets détaillés de cette nature seraient généralement soumis sans préparation de projet et sur la base des informations disponibles auprès des services nationaux de l'ozone. En réponse, le Gouvernement allemand a souligné la nécessité d'un financement pour la préparation des projets, notant que dans la plupart des cas, les bénéficiaires n'ont jamais eu l'occasion de se familiariser avec le Protocole de Montréal et qu'on ne dispose ni des données ni de la sensibilisation qui constituent la base de la conception de projets permettant d'assurer une participation assidue des utilisateurs finaux et de promouvoir l'adoption de technologies économes en énergie utilisant des frigorigènes à faible PRP. Le Gouvernement allemand a en outre indiqué que les projets à développer s'appuieront sur l'expérience acquise dans le cadre des projets existants ; il reste cependant nécessaire de s'intéresser aux aspects spécifiques du marché de chaque pays, le secteur des supermarchés étant assez complexe.

15. Le Secrétariat a demandé des éclaircissements sur la demande de préparation de projet pour le projet pilote d'efficacité énergétique en Sierra Leone, relevant que la phase I du KIP pour le pays a été soumise pour examen à la réunion en cours et comprenait un projet de démonstration qui a été élaboré dans le cadre de la préparation du projet KIP global visant à soutenir l'adoption de frigorigènes à base de R-290 dans la réfrigération commerciale. Le Gouvernement allemand a indiqué que même si les deux projets pilotes seront mis en œuvre dans le secteur de la réfrigération commerciale, qui est l'un des secteurs prioritaires du KIP, l'objectif de démonstration était distinct, et que les activités des deux projets se complèteront les unes les autres. Dans le cadre du KIP et en raison d'un budget limité, seule l'utilisation de monoblocs⁵ à base de R-290 fera l'objet de démonstrations, le projet pilote actuel sur la reconversion des supermarchés incluant toutes les applications de réfrigération pertinentes. Le Gouvernement allemand a également confirmé que les données disponibles, y compris celles collectées lors de la préparation du KIP pour le projet de démonstration, ne sont pas suffisantes pour préparer le présent projet.

16. Dans le cas de la demande concernant l'Ouganda, le Secrétariat a noté que la phase I du KIP pour le pays devrait être soumise à la 95^e réunion et s'est enquis de la question de savoir si la préparation du projet pilote d'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération commerciale pourrait faire partie de la préparation au KIP. Le Gouvernement allemand a indiqué que la préparation d'une proposition de projet à part entière nécessite la contribution d'un consultant international car la technologie n'a pas encore été utilisée dans le pays et que ces coûts n'ont pas été budgétisés dans la préparation du KIP ; un financement supplémentaire serait donc nécessaire. En ce qui concerne l'utilisation du processus ou du mécanisme disponible pour la sensibilisation et l'adoption des réfrigérants à base d'hydrocarbures dans le pays, le Gouvernement allemand a indiqué que bien que le pays dispose d'une usine de fabrication de R-600a, la technologie est plutôt différente de celle qu'il faut pour produire du R-290. Il a en outre souligné que les mesures de sensibilisation aux problèmes d'inflammabilité, même si elles ont déjà été abordées, restent une question cruciale, et que l'adoption de la technologie au R-290 nécessite un soutien pour résoudre ce problème à travers le projet. Il a également été confirmé que le projet à développer ne chevaucherait pas les activités proposées dans la phase I du KIP.

Recommandation du Secrétariat

17. Le Secrétariat recommande l'approbation générale des demandes de préparation de projets pilotes visant à maintenir ou améliorer l'efficacité énergétique grâce à une démonstration de l'utilisation de systèmes à base d'hydrocarbures économes en énergie et à faible potentiel de réchauffement planétaire dans

⁴ Des projets dans le secteur de l'entretien incluant, de manière non limitative, des activités identifiées dans la décision 89/6(b) seraient considérés en priorité dans le contexte des plans de mise en œuvre de l'Amendement de Kigali, à l'exception des activités qui ont déjà été financées par la décision 89/6(b) dans le cadre du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le pays en question.

⁵ Équipement de réfrigération pré-chargé en frigorigène et contenant tous les composants nécessaires au refroidissement (c'est-à-dire un compresseur, un condenseur, un évaporateur, des détendeurs et des ventilateurs) dans une seule unité.

le secteur de la réfrigération commerciale en Ouganda et en Sierra Leone, au niveau de financement indiqué au tableau 1.

Élaboration d'un inventaire national des banques de déchets de substances contrôlées et élaboration d'un plan relatif à leur gestion⁶

Description du projet

18. Le Gouvernement allemand, en qualité d'agence d'exécution désignée, a soumis une demande portant sur la préparation d'un inventaire national des banques de substances contrôlées usagées ou indésirables et d'un plan pour Maurice, comme indiqué au tableau 1.

Observations du Secrétariat

19. Lors de l'examen de la demande, le Secrétariat a tenu compte des critères de préparation d'un inventaire national des banques de substances réglementées usagées ou indésirables et d'un plan dans la décision 91/66, ainsi que les activités proposées pour la préparation de projets et leur lien avec les plans d'élimination ou de réduction progressive (c'est-à-dire le PGEH ou le KIP) à l'échelle du pays. Le Secrétariat a relevé que la demande de financement est conforme à la décision 91/66 et qu'en tant qu'agence d'exécution désignée, le Gouvernement allemand a fourni une description des activités requises pour la préparation d'un inventaire national des banques de substances contrôlées utilisées ou non désirées et d'un plan pour Maurice et les coûts correspondants pour chaque activité, en utilisant le formulaire de soumission de propositions de projet adéquat. Les activités comprenaient la préparation de l'inventaire national, du plan d'action et du rapport final ; des consultations avec les parties prenantes concernées ; la collecte et l'analyse de données sur les quantités de frigorigènes utilisés ou indésirables provenant des types et sources d'équipement identifiés ; et les considérations d'intégration de l'égalité des sexes.

Recommandation du Secrétariat

20. Le Secrétariat recommande l'approbation générale de la préparation d'un inventaire national des banques de substances contrôlées usagées ou indésirables et d'un plan pour la collecte, le transport et l'élimination de ces substances pour Maurice, au niveau de financement indiqué au tableau 1.

Recommandation

21. Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de contrebalancer les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 94^e réunion, comme suit :

- (a) XX \$ US (y compris les frais d'appui d'agence) sur le solde de la contribution bilatérale du Gouvernement de l'Autriche pour 2024-2026 ; et
- (b) XX \$ US (y compris les frais d'appui d'agence) sur le solde de la contribution bilatérale du Gouvernement de l'Allemagne pour 2024-2026.

⁶ Ci-après dénommée élaboration d'un inventaire national des banques de substances contrôlées usagées ou indésirables et d'un plan